



SALAIRES DES PROFESSEURS ET PERFORMANCES DES ÉLÈVES

Un rapport de l'OCDE étudie l'incidence du salaire des professeurs sur les résultats des élèves.

Pour la vénérable institution, augmenter le salaire des enseignants constitue un « levier d'amélioration » des systèmes éducatifs.

Et l'OCDE de préciser qu'en France où le salaire comparé au PIB est plus faible qu'en Corée du Sud ou au Canada, les résultats des élèves y sont moins bons.

Je suppose que vous êtes impatients d'en connaître, l'explication.

L'OCDE vous la donne : **des salaires élevés permettent d'attirer les meilleurs étudiants.**

Après plus de 15 ans de baisse du pouvoir d'achat et quatre années de blocage de la valeur du point d'indice **on comprend mieux la baisse moyenne de niveau des élèves**, que plus personne ne conteste sérieusement aujourd'hui, ainsi que **le désintérêt croissant des étudiants pour les métiers de l'enseignement.**

Une information que nos gouvernants ne peuvent ignorer mais qui les laisse visiblement indifférents.

SALAIRES DES FONCTIONNAIRES

Une publication de l'INSEE de juillet 2014 nous révèle qu'entre 2011 et 2012 **le salaire net moyen des fonctionnaires a diminué de 0,8% en euros constants.**

Ce pourcentage reste le même que l'on prenne ou non en compte les bénéficiaires de contrats aidés.

Et bien sûr **cette baisse s'ajoute aux importantes pertes de pouvoir d'achat des années précédentes.** Les personnels de l'Éducation nationale sont, bien entendu, directement concernés.

Cette **situation inacceptable** contribue notamment à la baisse d'attractivité de nos métiers.

LES NOUVEAUX PROFESSEURS DES ECOLES

Si le nombre des candidats augmente cette année de 9,8% (2,7% l'an dernier), **ces augmentations relativement faibles ne sauraient compenser le fait que le nombre des candidats avait été divisé par trois les années précédentes.**

De plus, ces modestes progressions restent très inférieures à celle des postes.

Résultat : **300 postes n'ont pas été pourvus** aux concours externes. Ils se concentrent dans les académies de Créteil, de Guyane et de Paris.

A la session de 2013 des concours de recrutement, **60% des candidats étaient des étudiants**, 13% des salariés des secteurs privé ou public, 13,5% des demandeurs d'emplois et 10% des personnels d'éducation et de surveillance.

Lorsque ces jeunes collègues entrent dans la profession, ils ont en moyenne 27 ans et demi.

EFFECTIFS D'ÉLÈVES DU PRIVÉ

Depuis 10 ans, la part des élèves scolarisés dans l'enseignement privé est stable dans le premier degré (13,3% en 2013 contre 13,6% en 2003) **mais progresse dans le second degré.**

Ainsi, dans le second degré, l'enseignement privé accueille environ **22% des élèves** ; proportion qui est en augmentation depuis 10 ans, notamment dans les académies de Lille, Paris, Versailles, de la Martinique, ainsi que dans les académies du sud est.

Dans les académies de l'ouest (Rennes, Nantes) où l'enseignement privé est historiquement fort, la part de ses effectifs est restée stable dans les collèges et les lycées.

Sans surprise, les élèves des établissements privés sous contrat sont issus d'un milieu en moyenne plus favorisé que ceux des établissements publics (16% de plus).

C'est particulièrement le cas dans le nord, dans le bassin parisien et dans 3 DOM. L'enseignement privé constitue donc l'antithèse de la mixité sociale.

La part du privé dans l'enseignement supérieur a fortement augmenté depuis 10 ans pour s'établir à 18% en 2013.

« ACCIDENT DE SERVICE »

Un arrêt du Conseil d'Etat, daté du 16 juillet 2014, infléchit sa jurisprudence antérieure.

Désormais, **le suicide ou la tentative de suicide** d'un fonctionnaire sur son lieu de travail, pendant les heures de service, et en l'absence de faute personnelle...**doit être reconnu comme un accident de service.**



Communiqué adressé à la presse le 1er septembre

Fédération Autonome de l'Éducation Nationale



Rentrée scolaire 2014. RIEN NE CHANGE !



La rentrée scolaire 2014 s'effectue quelques jours après la publication durant l'été de décrets modifiant les statuts, obligations de service et missions des enseignants des premier et second degrés.

La FAEN, opposée à la dénaturation des missions des personnels et attachée à leurs statuts, demande à la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'abroger ces décrets et de rouvrir le débat avec les personnels et l'ensemble des organisations syndicales afin d'engager une véritable refondation de l'École Républicaine que la FAEN et ses syndicats membres appellent de leurs vœux.

Les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves se dégradent et, malheureusement, dès les premiers jours de l'année les personnels feront les mêmes constats que les années précédentes : accumulation de tâches, services partagés entre plusieurs établissements, emplois du temps « à trous », accumulation de réunions inutiles, classes surchargées, élèves n'ayant pas le niveau et refusant de travailler.

Dans le premier degré, la réforme des rythmes scolaires, combattue par les enseignants, les parents et un certain nombre d'élu(e)s locaux, ne contribuera pas à l'instruction et l'éducation des enfants qui tireraient davantage bénéfice d'un recentrage des apprentissages sur les fondamentaux. La nouvelle ministre annonce pourtant son application « sans aucune exception ».

La FAEN rappelle son opposition à la territorialisation de l'École Républicaine.

Partout, la crise des vocations s'accroît. Aux nombreux postes non pourvus lors des concours de 2013 et 2014 s'ajoutent les démissions de stagiaires résultant du peu de prise en considération, lors des affectations réalisées à la hâte par le ministère et les rectorats, des situations humaines, familiales ou médicales.

Nouveauté cette année, des stagiaires ont été affectés dans une académie différente de celle dans laquelle ils étaient inscrits en 1^{ère} année de Master MEEF, ils devront s'inscrire en 2^{ème} année de master MEEF dans une université différente, ce qui pose de nombreux problèmes (continuité des contenus de formation notamment).

L'année scolaire 2013-2014 s'est achevée sur un drame. Fabienne Terral, institutrice en maternelle à Albi a été assassinée sur son lieu de travail par une mère d'élève. Cela s'ajoute à la longue liste des violences verbales ou physiques faites quotidiennement aux agents de l'Éducation nationale depuis de trop nombreuses années. Cette violence s'amplifie, se banalise et les auteurs demeurent souvent dans l'impunité.

Le Syndicat National des Ecoles Publiques (SNEP-FAEN) et la FAEN appellent à rendre hommage à cette collègue en observant une minute de silence le 4 septembre à 10h00.

La FAEN vient d'adresser un courrier à la Ministre lui demandant de mettre en œuvre des mesures afin d'assurer la protection physique et psychologique de ses fonctionnaires et des élèves en engageant une lutte sans merci contre la violence au sein de l'École. A cet effet, la FAEN a porté à la connaissance de la Ministre les 21 mesures qu'elle préconise.

Cette année scolaire sera également celles des élections professionnelles qui se dérouleront du 27 novembre au 4 décembre 2014. Le Ministère devra éviter que ne se reproduisent les dysfonctionnements liés aux modalités du vote électronique qui avaient privé du droit de vote des dizaines de milliers d'électeurs lors du précédent scrutin de 2011.

La crédibilité de notre institution, la démocratie en son sein et la garantie du pluralisme syndical, porteur des revendications des personnels, sont en jeu !

Jean Baptiste Verneuil, Co-Secrétaire général